

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00526

CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LA GRAND-CROIX-AVENANT N°2 - APPROBATION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 104 Nombre de pouvoirs : 15 Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

ARTIGUES. Gilles Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb Mme BAKLI. Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA. Christophe CHALAND, André CHARBONNIER, Marc M. M. CHAVANNE, Frédérique CHAVE, Mme CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, Mme Laura COLLOMBET, CORRIERAS, M. M. Germain M. Paul Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA. M. Jean-Luc DEGRAIX. DELIAVAL. M. Philippe DENIS. M. Mme Marianne Francois DRIOL. M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL. Mme Marie-Christine GOURBEYRE. Mme Marie-Eve GOUTELLE. GRAMPFORT, Catherine GROUSSON, M. M. Daniel Mme Rémy GUYOT. M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Delphine JUSSELME, Mme Siham Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, Fabienne M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme MARMORAT, Mme Brigitte MASSON. Mme Nathalie MATRICON. M. Patrick MICHAUD. Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE. Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN. M. Tom PENTECOTE, Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20211202-D202100526I0

DATE D'AFFICHAGE :13 décembre 2021

M. Gaël PERDRIAU. M. Marc PETIT. Mme Christel PFISTER. Jean-Philippe PORCHEROT, Ali M. Mme Clémence QUELENNEC, M. RASFI, Mme **Brigitte** REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme RICCIARDI, Laurence M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET. M. Jean-Marc SARDAT, Christian SERVANT, Mme Mme Nadia SEMACHE, M. Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs:

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,

M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,

M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,

Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,

Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,

Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,

Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LA GRAND-CROIX-AVENANT N°2 - APPROBATION

Saint-Etienne Métropole est l'autorité compétente en matière d'eau potable en lieu et place de ses communes membres, dont la commune de La Grand-Croix.

L'exploitation du service public de distribution d'eau potable de la Commune de La Grand-Croix, a été déléguée à la société CHOLTON Service Réseaux (ci-après « le délégataire ») dans le cadre d'un contrat de délégation par affermage entré en vigueur le 1^{er} novembre 2011 pour une durée de douze (12) ans et arrivant à échéance le 31 octobre 2023.

Dans le cadre de la réorganisation de son service public d'eau potable, Saint-Etienne Métropole a souhaité harmoniser les dates d'échéance de plusieurs contrats de concession afin de faciliter le regroupement des services desservis par le barrage du Dorlay à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, considérant le nouveau cadre organisationnel du service public d'eau potable et les contraintes techniques inhérentes à ce dernier, il convient de prolonger d'une durée d'un (1) an et deux (2) mois le contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune de La Grand-Croix pour porter son échéance au 31 décembre 2024. Par ailleurs, les parties conviennent d'ajuster les prix du bordereau des prix unitaires au titre du renouvellement des têtes émettrices de télérelève des compteurs abonnés, réalisé par le délégataire.

Le projet d'avenant soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain a pour objet :

- de prolonger la durée du contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune de La Grand-Croix d'un (1) an et deux (2) mois pour porter son échéance au 31 décembre 2024,
- d'ajuster le bordereau des prix unitaires au titre au titre du renouvellement des têtes émettrices de télérelève des compteurs abonnés, réalisées par le délégataire.

Aussi:

- Vu les articles L.3135-1 6°, R.3135-8 et R.3135-9 du Code de la commande publique,
- Vu le contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune de La Grand-Croix en vigueur,

- Vu le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune de La Grand-Croix, en annexe à la présente délibération,
- Vu l'avis de la CDSP rendu le 15 octobre 2021,
- Vu l'exposé des motifs,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant n°2 au contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune de La Grand-Croix,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU